Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501448-20251215-DCM_2025_64-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, M. PAILLOUX Fabrice, M. YVANOFF Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUPERRON Katell à M. LE TENNIER Yvan

Absent(s) : Mme MENEC Camille

A été nommée secrétaire : Mme JOSSE Solange

2025/64 – Décision modificative au budget n°3-2025

Une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Lors de l'élaboration du budget la commune prévoit les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement avec une estimation la plus sincère possible. Néanmoins, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

C'est le cas des dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 012 *Charges de personnel et assimilés* ;
- et au chapitre 014 *Atténuation de produits.*

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts à ces deux chapitres pour permettre le versement des salaires, cotisations (au chapitre 012) et le dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs (au chapitre 014) ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501448-20251215-DCM_2025_64-DE

Il est proposé au Conseil municipal de voter les ajustements de crédits suivants :

	Fonctionnement	
	Dépenses	
Chapitre 012	Article 6218 - *Autre personnel extérieur*	+ 10 000€
Chapitre 014	Article 7391111 - *Dégrèvement de TFPNM en faveur des jeunes agriculteurs*	+ 114€
Chapitre 011	Article 60612 - *Énergie Électricité*	– 5 114€
	Article 615221 – *Entretien et réparations sur bâtiments publics*	– 5 000€

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°3, tel que présentée ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les écritures comptables correspondantes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025
Le Maire
Thierry JOLIVET